



Conseil québécois d'Unifor

Du 23 au 25 avril 2025

Delta - Trois-Rivières



22^e assemblée du Conseil québécois d'Unifor

Consœurs, Confrères, Fratrie,

C'est avec grand plaisir que nous vous convions à notre 22^e assemblée du Conseil québécois, qui aura lieu du 23 au 25 avril 2025 à l'hôtel Delta de Trois-Rivières, situé au 1620 Rue Notre Dame Centre, Trois-Rivières (QC) G9A 6E5.

Le Conseil débutera à 9 h le mercredi 23 avril et se poursuivra jusqu'aux alentours de midi le vendredi 25 avril. Certaines rencontres auront lieu en marge du Conseil, dont plusieurs rencontres sectorielles ainsi qu'un colloque sur l'intelligence artificielle le mardi 22 avril. Consultez la rubrique « Rencontres et caucus » pour les détails.

Vous trouverez dans la présente lettre de convocation des informations sur le processus d'inscription, l'hébergement, les élections, les caucus, etc. D'autres documents sont joints à l'envoi de cette convocation, dont le modèle de résolution à utiliser, l'initiative de participation des jeunes travailleuses et travailleurs au Conseil québécois, ainsi qu'un document sommaire des droits de délégation et de vote. Merci de bien vouloir prendre connaissance de la convocation dans son intégralité avant de communiquer avec nous si vous avez des questions.

Au plaisir de vous y retrouver toutes et tous!

En toute solidarité,

Daniel Cloutier
Directeur québécois d'Unifor

Sophie Albert
Présidente du Conseil québécois d'Unifor



Inscriptions

FRAIS D'INSCRIPTION

Les frais d'inscription pour participer à l'assemblée du Conseil québécois sont de **300 \$ / personne**.

Pour accélérer votre enregistrement au Conseil et éviter de faire la file sur place pour payer, vous devez acquitter les frais d'inscription **d'ici le 11 avril**. Pour ce faire, vous pourrez opter pour l'une ou l'autre des méthodes suivantes :

Option 1 : Par chèque

Vous pouvez acquitter vos frais d'inscription en nous faisant parvenir un chèque libellé à l'ordre du « **Conseil québécois d'Unifor** » à l'adresse suivante :

Conseil québécois d'Unifor
565, boulevard Crémazie Est, bureau 10 100
Montréal (Québec) H2M 2W1

Option 2 : Par virement bancaire

Vous pouvez acquitter vos frais d'inscription en effectuant un virement bancaire au Conseil québécois d'Unifor en utilisant les informations bancaires suivantes :

Numéro de transit : 92154-815
Numéro de folio / compte : 0501346
Caisse Desjardins des travailleuses et travailleurs unis
565, boulevard Crémazie Est, bureau 2 800
Montréal (Québec) H2M 2V6

Une fois sur place, les participantes et participants ayant déjà acquitté les frais d'inscription n'auront qu'à récupérer leur cocarde et leur trousse. Pour les personnes n'ayant toujours pas payé, une file distincte sera tenue à la table d'inscription, où vous pourrez alors effectuer votre paiement **par chèque, par carte (débit ou crédit) ou en argent comptant**, pour ensuite récupérer votre cocarde et votre trousse.

PROCESSUS D'INSCRIPTION

Les inscriptions à ce Conseil se feront en ligne uniquement. Vous devez compléter vos inscriptions **d'ici le 11 avril** en vous rendant au : <https://inscription1.unifor.org>.

Les informations relatives à l'inscription de votre section locale dont vous aurez besoin pour enregistrer votre délégation en ligne vous seront envoyées par courriel le mercredi 12 mars. Vous pourrez y trouver vos droits de délégation ainsi que votre nom d'utilisateur et mot de passe pour vous connecter sur le site web des inscriptions.

En tant que responsable de la délégation, il incombe à la présidente ou au président de section locale d'inscrire au Conseil tous les membres de la délégation de sa section locale.

Si vous souhaitez modifier les inscriptions de votre section locale ou si vous rencontrez des difficultés lors de votre inscription, veuillez envoyer un courriel à maxime.ouimet@unifor.org.

HORAIRE DE LA TABLE D'INSCRIPTION

DATE	HEURE	LIEU
Mardi 22 avril	16 h - 18 h	Hall St-Laurent
Mercredi 23 et jeudi 24 avril	8 h - 17 h	Hall St-Laurent
Vendredi 25 avril	8 h - 12 h	Hall St-Laurent

Délégation

Le nombre de déléguées et délégués réguliers auquel vous avez droit, conformément à l'Article 2 (Membres) des Règlements du Conseil québécois, est basé sur la moyenne des cotisations mensuelles remises de janvier 2024 à décembre 2024. Toute contestation de ces droits doit être faite **d'ici le 24 mars**. Après cette date, aucun changement ne pourra être effectué.

En sus de la délégation à laquelle une section locale a droit, cette dernière peut également inscrire des membres à titre d'observatrice ou d'observateur, comme déléguée suppléante ou délégué suppléant ou encore comme déléguée spéciale ou délégué spécial.

Les déléguées spéciales et délégués spéciaux auront droit de parole, mais sans droit de vote, et peuvent inclure une présidente ou un président de section locale ou d'une unité de négociation. Ils peuvent aussi inclure des représentantes et représentants des groupes désignés recherchant l'équité qui voudraient participer aux comités permanents du Conseil québécois, comme stipulé à l'Article 2.2 des Règlements du Conseil québécois.

Vos droits de délégation vous seront communiqués le mercredi 12 mars dans un courriel qui inclura également les informations nécessaires pour aller inscrire votre délégation en ligne.

Résolutions

Conformément à l'Article 4.9 des Règlements du Conseil québécois, si vous souhaitez soumettre une résolution (générale ou pour amender les Règlements du Conseil québécois) à l'assemblée du Conseil québécois, vous devez la faire parvenir trente (30) jours avant l'assemblée, soit **au plus tard le 24 mars**, à :

Par la poste : Alain Sévigny - 2230, rue de Bruxelles, Montréal (Québec) H1L 5Z9

Par courriel : tresorerie.conseil.quebecois@unifor.org

De plus, toutes les résolutions soumises au Conseil québécois devront indiquer qu'elles ont été adoptées par l'assemblée générale des membres ou le conseil général de la section locale, la date de la réunion, le titre de la résolution et le numéro de la section locale.

N. B. Là où cela existe, le « conseil général » est la structure d'une section locale composée qui est plus grande que l'exécutif et qui inclut la représentation des unités de négociation.

Veuillez vous référer au modèle de résolution joint au présent envoi qui utilise les formules « UNIFOR QUÉBEC VA » et « PARCE QUE ».

Section locale : Numéro Présidente(s) : Prénom Nom Secrétaire archiviste : Prénom Nom

RÉSOLUTION
TITRE CLAIR DE LA RÉSOLUTION

UNIFOR QUÉBEC VA :

- Demander à toutes les sections locales d'utiliser le nouveau format de résolution.
- Encourager les sections locales à rédiger des résolutions de 200 mots ou moins.
- Communiquer l'information pertinente à toutes les sections locales afin qu'elles soient au courant de cette nouvelle façon de faire et qu'elles puissent s'adapter en vue de la prochaine assemblée du Conseil québécois.

PARCE QUE :

- Le modèle de résolutions utilisé à travers les différentes instances d'Unifor à travers le Canada a changé.
- Les résolutions ont besoin d'être rédigées dans un format clair et épuré.

SOUMISE PAR LA SECTION LOCALE NUMÉRO D'UNIFOR-QUÉBEC

Prénom Nom, président(e) _____

Prénom Nom, secrétaire archiviste _____

Adoptée lors de l'assemblée générale des membres (ou le Conseil général) tenue le DATE

Amo sepo 343

Apposer le logo de la section locale si disponible

Élections

POSTES EN ÉLECTION

Des élections auront lieu aux postes suivants :

- **Directeur-trice québécois-e ***
Un (1) poste
- **Comité sur l'action politique ***
Un (1) poste de membre
- **Comité des travailleuses et travailleurs ayant des inCAPACITÉS ****
Un (1) poste à la présidence

* Ces élections se tiendront en plénière pendant le Conseil.

** Ces élections se tiendront conformément à l'Article 10, alinéa 16 des Statuts d'Unifor (élection par les pairs en caucus).



CANDIDATURES

Si vous êtes intéressé-e par un ou plusieurs des postes en élection et que vous souhaitez que votre intérêt soit communiqué aux sections locales en marge du Conseil, vous pouvez nous en informer en envoyant un courriel à maxime.ouimet@unifor.org d'ici le **24 mars**. Vous devrez y indiquer **votre nom, votre numéro de section locale ainsi que le poste convoité**.

Si vous le souhaitez, vous pouvez joindre un bref texte à l'appui de votre candidature (qualifications, motivations, etc.) à des fins de diffusion par notre bureau à l'ensemble des sections locales du Québec.

Prenez note que votre candidature devra tout de même être soumise de façon officielle lors du Conseil et que d'autres candidatures pourront s'ajouter à celles qui vous auront été annoncées par courriel.

COMITÉ EXÉCUTIF

Afin que votre candidature puisse être soumise pour l'un des postes en élection, vous devez être inscrit-e au Conseil québécois comme délégué-e régulier-ère.

COMITÉS PERMANENTS

Afin que votre candidature puisse être soumise pour l'un des postes en élection, vous devez être inscrit-e au Conseil québécois comme délégué-e régulier-ère **OU** comme délégué-e spécial-e.

COMITÉS PERMANENTS RECHERCHANT L'ÉQUITÉ

Afin que votre candidature puisse être soumise pour l'un des postes en élection, vous devez être inscrit-e au Conseil québécois comme délégué-e régulier-ère **OU** comme délégué-e spécial-e **ET** vous devez vous identifier comme faisant partie du groupe en question.

Rencontres et caucus

Plusieurs réunions auront lieu avant le début du prochain Conseil, dont des rencontres sectorielles ainsi qu'un colloque sur l'intelligence artificielle le mardi 22 avril. **Prenez note qu'il y aura une rencontre des nouvelles et nouveaux délégué-es le mercredi 23 avril à 8 h.** D'autres rencontres auront lieu pendant le Conseil pour les différents comités permanents. Vous trouverez ci-dessous l'horaire de toutes ces rencontres.

MARDI 22 AVRIL

COMPLET

Merci!

HEURE	SUJET	SALLE
8 h 30 - 16 h 30	Colloque sur l'intelligence artificielle	Vision B
13 h - 16 h	Foresterie	Vision A
13 h - 16 h	Hôtellerie	Collaboration
16 h 30 - 18 h	Télécommunications	Leadership

MERCREDI 23 AVRIL

HEURE	SUJET	SALLE
8 h - 9 h	Rencontre des nouv. délégué-es ***	Bécancour
À l'ajournement	Jeunes travailleuses et travailleurs	Lac St-Pierre
À l'ajournement	Travail. noirs, autochtones et de couleur	Nicolet
À l'ajournement	Travail. ayant des inCAPACITÉS	Synergie

***** Cette rencontre a pour but d'accueillir toutes les personnes qui ont été déléguées par leur section locale ou leur unité pour participer au Conseil québécois pour une première fois. Les grandes lignes du Conseil québécois y seront expliquées (fonctionnement, droit de vote, droit de parole, etc.).**

JEUDI 24 AVRIL

HEURE	SUJET	SALLE
8 h - 9 h	Action politique	Lac St-Pierre
8 h - 9 h	Transition juste	Synergie
À l'ajournement	Rencontre de réseautage (comités et alliés) ****	Bécancour

****** Cette rencontre a pour but de créer des liens entre les membres et alliés des différents comités d'Unifor et leur permettre d'échanger sur les façons dont les comités peuvent collaborer au-delà de leur mandat individuel respectif.**

VENDREDI 25 AVRIL

HEURE	SUJET	SALLE
8 h - 9 h	Action féministe	Lac St-Pierre

Hébergement

HÔTEL DELTA TROIS-RIVIÈRES

Un bloc limité de chambres a été réservé à l'hôtel Delta de Trois-Rivières (1620, rue Notre-Dame Centre, Trois-Rivières (Québec) G9A 6E5), au tarif préférentiel de 175 \$ plus taxes par nuit. Afin de bénéficier de ce tarif, vous devez faire vos propres réservations **d'ici le 24 mars**.

Pour réserver votre chambre en ligne dès maintenant, veuillez cliquer sur le lien suivant ou le copier dans votre navigateur web :

<https://www.marriott.com/fr/event-reservations/reservation-link.mi?id=1739902157648&key=GRP&-questreslink2=true&app=resvlink>



HÔTEL CANDLEWOOD SUITES TROIS-RIVIÈRES

Un bloc limité de chambres a été réservé à l'hôtel Candlewood Suites de Trois-Rivières (1900, rue des Grands-Marchés, Trois-Rivières (Québec) G9B 0Y9), au tarif préférentiel de 199 \$ plus taxes par nuit. Afin de bénéficier de ce tarif, vous devez faire vos propres réservations **d'ici le 21 mars**.

Pour réserver votre chambre en ligne dès maintenant, veuillez cliquer sur le lien suivant ou le copier dans votre navigateur web :

<https://www.candlewoodsuites.com/redirect?path=hd&brandCode=CW&localeCode=fr®ionCode=350&hotelCode=YRQcd&PMID=99801505&GPC=uni&cn=no&viewfullsite=true>

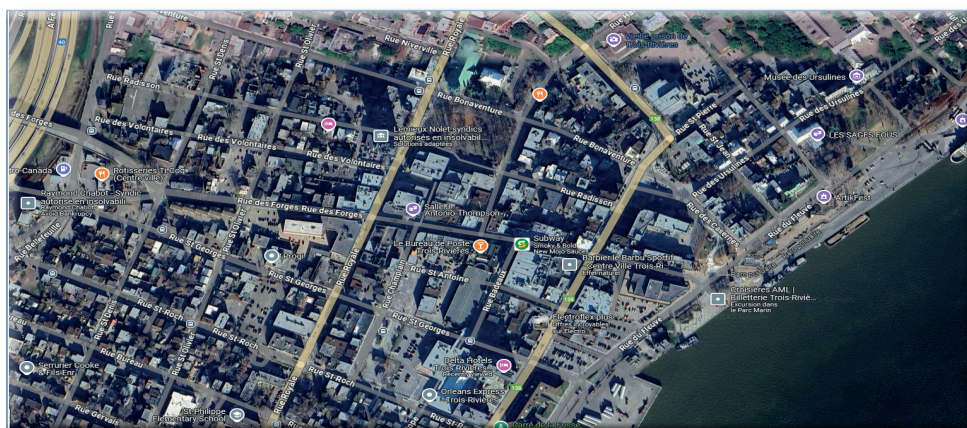


Vous pouvez également réserver en communiquant avec l'hôtel au 819-841-3773 et en prenant soin d'indiquer que vous faites partie du groupe Unifor.

Prenez note qu'un service de navette entre le Candlewood et le Delta sera offert pour la durée du Conseil, en matinée comme en soirée. Des voyages additionnels sont également prévus en périphérie du coquetel du jeudi.

Pour consulter la carte des environs (restaurants, hôtels et autres commodités)

[CLIQUEZ ICI](#)



Accessibilité

En vue de ce Conseil, nous souhaitons vous rappeler qu'Unifor s'efforce de retirer tous les obstacles à la participation à ses réunions. Si vous avez un besoin particulier en ce qui a trait aux sujets de cette liste : VUE – AUDITION – MOBILITÉ – ENDURANCE – ASSISTANCE, veuillez en informer Maxime Ouimet à maxime.ouimet@unifor.org ou par téléphone au 514 850-2550 ou au numéro sans frais : 1 800 361-0483, poste 2550.



Dates importantes

Voici un sommaire des dates importantes à retenir en vue du Conseil québécois d'avril 2025 :

12 mars	Vous recevrez par courriel vos droits de délégation et les informations pour l'inscription
21 mars	Date limite pour bénéficier du tarif réduit en réservant à l'hôtel Candlewood
24 mars	Date limite pour bénéficier du tarif réduit en réservant à l'hôtel Delta
	Date limite pour soumettre vos résolutions
11 avril	Date limite pour compléter vos inscriptions en ligne
	Date limite pour payer les frais d'inscription
	Date limite pour manifester votre intérêt pour l'un des postes en élection (optionnel)
22 avril	Colloque sur l'intelligence artificielle
	Rencontres sectorielles en après-midi
23 avril	Rencontre des nouvelles et nouveaux délégué.e.s à 8 h
	Début du Conseil québécois à 9 h
24 avril	Poursuite du Conseil québécois
	Coquetel 5 @ 7 en soirée
25 avril	Fin du Conseil québécois vers midi



Étiquette de l'hôtel

Règles et lignes directrices des choses à faire et à ne pas faire à l'hôtel

CHOSSES À FAIRE

- Permettez l'accès à votre chambre pour qu'elle puisse être nettoyée tous les jours.
- Apprenez les noms des membres du personnel qui vous prêtent assistance et nouez la conversation avec eux. Discutez avec eux de votre emploi syndiqué.
- Respectez les clients de l'hôtel qui n'assistent pas à la conférence. Ce sont eux qui donnent de la rétroaction sur nos syndicats dans la collectivité.
- Donnez un pourboire aux employés d'étages. Recommandation : 2 \$/lit/jour. Donnez un pourboire chaque jour pour vous assurer que la personne qui nettoie votre chambre reçoit le pourboire qu'elle mérite. Le pourboire à la fin de votre séjour ne va pas nécessairement à la personne qui a nettoyé votre chambre pendant votre séjour.
- Évitez de laisser traîner des sacs ou des débris sur le plancher afin que les employés d'étage puissent passer l'aspirateur et changer la literie.
- Ayez recours aux points de vente de boissons et d'aliments ainsi qu'aux services de restauration sur place, car ils procurent des emplois et génèrent des revenus pour le personnel.
- Triez les déchets et les articles recyclables puis jetez-les dans les bacs appropriés.
- En restauration, la norme du pourboire est de 15 à 20 %.
- Demandez des serviettes propres tous les jours.
- Donnez un pourboire au chasseur ou au concierge lorsqu'il accomplit une tâche pour vous (transporter ou entreposer vos bagages, appeler un taxi, faire des réservations, etc.).
- Remplissez les fiches de commentaires et les sondages sur le personnel et rendez honneur à vos consœurs et confrères qui travaillent à l'hôtel.
- Agissez à titre d'ambassadeur en tout temps!

CHOSSES À NE PAS FAIRE

- Ne laissez pas votre chambre en désordre, mais si vous le faites, laissez un pourboire en conséquence.
- Ne réservez pas votre chambre au moyen de sites de réservation secondaires, car ils suppriment des emplois et grugent les revenus des hôtels. Réservez votre chambre directement auprès de l'hôtel.
- Ne jetez pas d'objets coupants ou de matières dangereuses dans la poubelle de votre chambre (p. ex. débris de verre, seringues). Demandez l'assistance du service d'entretien ménager pour prévenir les blessures.
- Ne vous attendez pas à des aliments très chauds lorsque vous passez par le service à l'étage. Les aliments font du chemin avant d'arriver à votre chambre.
- N'allez pas souper dans des restaurants juste avant leur fermeture. Soyez au fait de leurs heures d'ouverture.
- Évitez de déranger les autres clients en organisant une fête ou en faisant du bruit dans votre chambre.
- N'élevez pas la voix et n'utilisez pas un langage déplacé lorsque vous vous adressez au personnel.

**N'oubliez pas que vous êtes
le visage du syndicat!**





UNIFOR

Québec

/mo sepb 343